

1. OBJET – DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure décrit la collecte des échantillons biologiques au sein du LBM regroupant les sites Ambroise-Paré, Sainte-Périne, Raymond-Poincaré et Curie Saint-Cloud, depuis le poste de soins jusqu'aux laboratoires destinataires.

Le plateau technique d'Ambroise Paré gère les examens biologiques des sites hospitaliers Sainte-Périne- Rossini-Chardon Lagache et Curie Saint-Cloud (hors Immuno-hématologie), situés à proximité. Les transferts sont effectués par les coursiers du GHU et par une société de transports.

Les plateaux techniques d'Ambroise-Paré et de Raymond-Poincaré sous-traitent également des examens biologiques l'un pour l'autre. Les transferts sont effectués par les coursiers du GHU.

Cette procédure s'applique à tout le personnel des services de soins ainsi qu'au personnel du LBM.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Norme NF EN ISO 15189 : Laboratoire de biologie médicale « Exigences concernant la qualité et la compétence »

Norme NF EN ISO 17025 : Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais

Norme NF EN ISO 22870 : Analyses de biologie médicale délocalisée « Exigences concernant la qualité et la compétence »

NF S96-900 : Qualité des centres de ressources biologiques (CRB) - Système de management d'un CRB et qualité des ressources biologiques.

SH GTA 01 : Guide technique d'accréditation en biologie médicale

SH REF 02 : Exigences pour l'accréditation selon les normes NF EN ISO 15189 et NF EN ISO 22870

LAB REF 02 : Exigences pour l'accréditation des laboratoires selon la norme NF EN ISO/IEC 17025

IO-LAB-MAN-MQ-001 : Manuel qualité du Laboratoire

Réglementation internationale 2011 sur le transport des matières dangereuses

Catalogue des analyses – Manuel de prélèvement : <https://hupifo.manuelprelevement.fr/GHT/hupifo/>

3. DEFINITIONS - ABREVIATIONS

- **APHP** : Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
- **APR** : Ambroise Paré
- **CRPB** : Centre de Régulation des Prélèvements Biologiques
- **DPSL** : Dépôt de Produits Sanguins Labiles
- **GHU** : Groupe Hospitalo-Universitaire
- **RPC** : Raymond Poincaré
- **SPR** : Sainte-Périne-Rossini-Chardon-Lagache
- **ADR** : Réglementation sur le transport des matières dangereuses

4. DESCRIPTION

Le délai d'acheminement des prélèvements non prétraités des sites de prélèvement vers les secteurs d'analyse ne doit pas dépasser 4 heures et se fait à température ambiante, sauf recommandations particulières du Catalogue des Analyses ou recueil effectué sur 24 heures (ex. : urines)

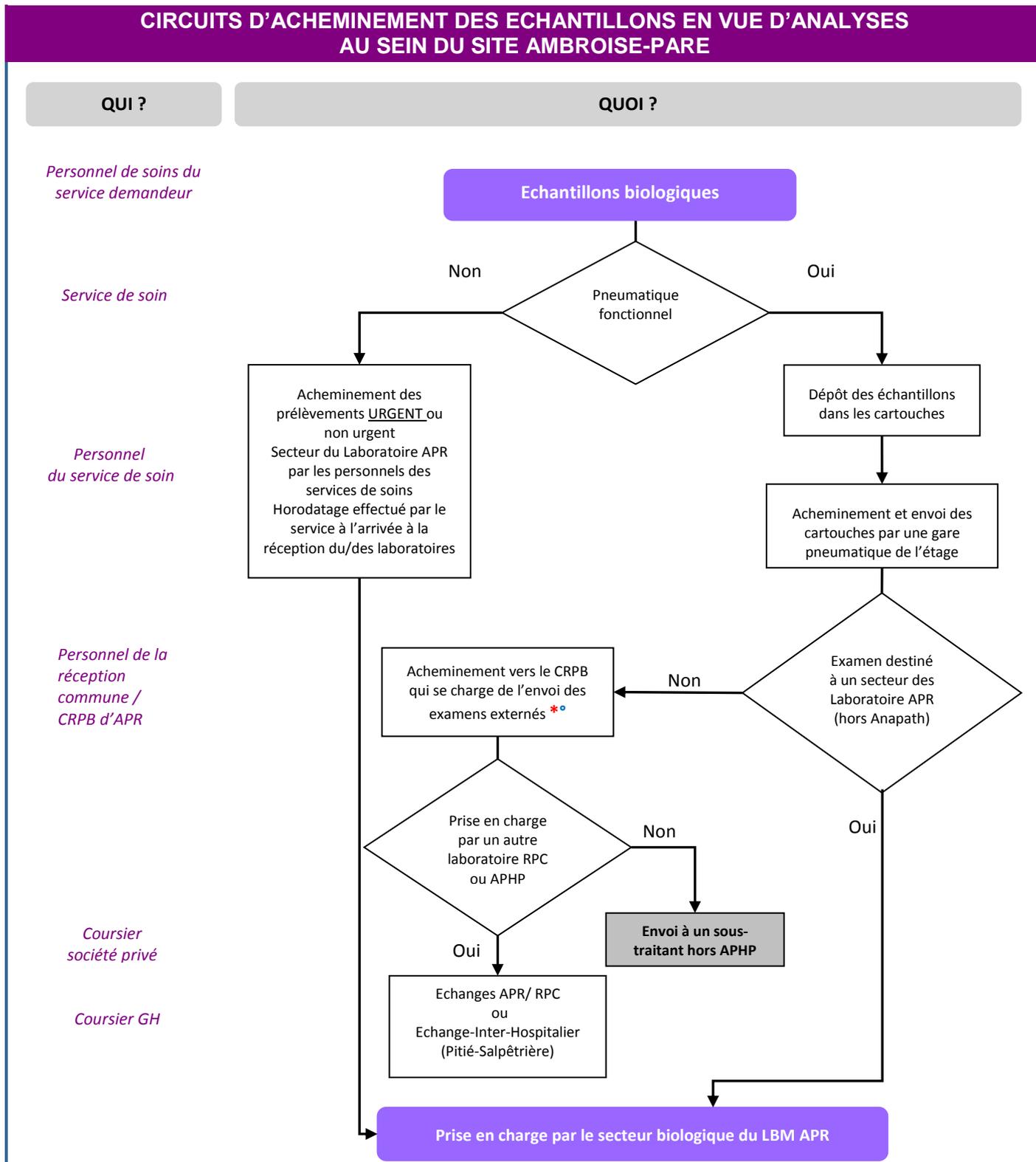
Si un prétraitement a été effectué sur le site de prélèvement, les conditions de transport (délai, température) sont celle exigées par le secteur d'analyse.

Le transport des prélèvements se fait dans le respect de la réglementation ADR.

Le non-respect de ces conditions doit fait l'objet d'une non-conformité pré-analytique tracée par le laboratoire recevant le prélèvement.

4.1. Circuits d'acheminement des prélèvements au sein d'APR

4.1.1. Logigramme



Note * : Lorsqu'une transfusion est envisagée, les analyses d'immuno-hématologie, non effectuées sur APR, sont transférées directement par le DPSL au laboratoire sous-traitant, via la société de transports.

Note° : En dehors des heures d'ouverture du CRPB, pour les demandes d'examens à externer, le prétraitement est géré par le laboratoire de biochimie.

4.1.2. Organisations spécifiques

Du poste de soins aux laboratoires, les échantillons doivent être transportés dans les malles réservées à cet effet.

Les échantillons d'Anatomo-cytopathologie doivent être acheminés directement à la réception de ce laboratoire par les personnels des services de soins.

Les échantillons de la microbiologie de l'environnement (Recherche de légionelles) transitent par le CRPB puis sont acheminés directement à RPC par les coursiers du GHU ou coursier privé.

Les échantillons destinés à la Microbiologie sont renvoyés par pneumatique lorsque celui-ci est en fonctionnement.

En cas de panne du pneumatique, tous les échantillons du site sont acheminés directement par les services de soins vers le ou les secteur(s) biologique(s) concerné(s).

Le LBM met à disposition des services cliniques un catalogue des analyses - manuel de prélèvement (<https://hupifo.manuelprelevement.fr/GHT/hupifo/>), dans lequel sont précisées les consignes à respecter pour le non rejet des demandes par les différents secteurs biologiques.

[...]

4.3. Pré-tri des examens réalisés par les secteurs du site Ambroise Paré pour les services cliniques de Sainte-Périne, Ambroise-Paré et Curie

Le pré-tri se fait grâce au code couleur des sacs d'emballage des prélèvements.

Blanc	PLATEFORME HAUT DEBIT (Biochimie / Hématologie)
Lilas	HEMOBIOLOGIE
Jaune	ANATOMO-PATHOLOGIE
Orange	CRPB - EXAMENS A EXTERNER
Bleu	MICROBIOLOGIE PARASITOLOGIE VIROLOGIE HYGIENE
Vert	GENETIQUE MOLECULAIRE

De plus, les échantillons urgents portent une étiquette spécifique jaune **URGENT** afin qu'ils soient pris en charge en priorité.

[...]